

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

6 février 2015

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rendu le 14 janvier dernier un avis sur les inégalités environnementales et sociales. Il constate que les inégalités environnementales, *a contrario* des inégalités sociales, n'ont fait l'objet à ce stade que de peu de recherches en France, et établit des préconisations réparties en quatre grands axes (identifier et réduire les inégalités environnementales d'exposition et d'accès aux aménités, anticiper les conséquences économiques et sociales des politiques environnementales, favoriser la participation aux politiques environnementales, développer responsabilités et réparation environnementale).

Concernant plus particulièrement les territoires ruraux, le CESE préconise l'amélioration de la qualité de vie pour réduire les inégalités existantes. Il s'appuie notamment sur les résultats d'une étude de l'INSEE parue en octobre 2014 (voir à ce sujet [un précédent billet sur ce blog](#)) : trois millions d'habitants sont considérés comme étant en situation très défavorable, ceux des territoires à la fois isolés, peu urbanisés, loin des grands pôles urbains et dont les indicateurs de qualité de vie sont les plus bas ; ils bénéficient cependant d'un environnement très favorable en matière d'espaces naturels. Le CESE se réfère aussi à des travaux du Sénat, qui ont identifié une triple contribution des territoires ruraux à la société, en termes d'environnement, d'économie et d'intégration sociale. Fort de ces constats, le Conseil insiste sur la nécessité de répondre aux attentes de ces territoires en matière d'accès aux services publics (santé, transports, éducation) et d'y rechercher une égalité de traitement *via* des actions concertées avec la population et les acteurs locaux (cf. initiatives locales de réflexion sur la définition de « biens publics » ou « biens communs » à préserver). Le CESE identifie enfin deux domaines prioritaires : l'accès aux services de santé (maisons de santé, télé-médecine) et au numérique (haut débit) nécessaire aux exploitations agricoles, en équipant en fibre optique prioritairement les zones rurales.

Pour ce qui est des territoires ultramarins, le CESE formule plusieurs pistes d'actions dans quatre domaines : l'adaptation au risque climatique ; la crise du chlordécone aux Antilles ; l'accès effectif au droit à l'eau ; la réduction du risque et de la nuisance liés aux déchets ménagers.

Devant la complexité de la problématique et conscient de l'ambition inhérente à l'invention d'un nouveau modèle de développement, fondé sur l'humain et l'environnement, pour réduire les inégalités, le CESE conclut en incitant à élargir le champ des connaissances partagées et à poursuivre la réflexion.

Christine Cardinet, Centre d'études et de prospective

Source : [Conseil économique, social et environnemental](#)